



HAL
open science

Histoire, morale et politique chez Mably

Stéphane Pujol

► **To cite this version:**

Stéphane Pujol. Histoire, morale et politique chez Mably. Muriel Brot. Les philosophes et l'histoire au XVIIIe siècle, Hermann, 2011, 9782405680473. hal-02486178

HAL Id: hal-02486178

<https://hal.science/hal-02486178>

Submitted on 25 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Histoire, morale et politique chez Mably

Stéphane Pujol

C'est un singulier destin que celui de Gabriel Bonnot de Mably. Écrivain et vivant en marge des encyclopédistes – à la différence de son illustre frère, l'abbé de Condillac –, se positionnant parfois violemment contre eux, il participe cependant au mouvement général du siècle qui fait de la critique des mœurs et de l'exigence de réformes sociales et politiques son principal mot d'ordre. Mably apparaît même rétrospectivement comme un précurseur de la Révolution : considéré par elle comme l'un de ses pères, son nom est fréquemment cité par les fidèles de Saint Just et de Robespierre, aux côtés de Montesquieu, Voltaire, Rousseau et l'abbé Raynal.

Ce statut paradoxal nous invite à comprendre les raisons pour lesquelles Mably a essuyé à la fois le sarcasme de ses contemporains et le dédain de la postérité. Comme Rousseau auquel il emprunte quelques-unes de ses principales convictions morales et politiques, Mably permet de saisir la complexité de cette nébuleuse à laquelle on a donné le nom étendard de « Lumières », les tensions qui la traversent et qui font de certains auteurs des anti-philosophes d'une autre nature que celle des défenseurs de la religion chrétienne. D'une manière générale, Mably semble s'inscrire à contre-courant des principales avancées idéologiques du siècle.

Sur le plan philosophique, il est farouchement opposé au matérialisme d'un Diderot ou d'un d'Holbach et sa morale le situe aux antipodes des théories utilitaristes et des doctrines de l'intérêt personnel – fût-il bien compris – à la manière d'Helvétius et de ses successeurs ; en matière économique, Mably est l'un des adversaires les plus radicaux des idées physiocratiques et de tous les apologistes du commerce ; sur le plan politique, il est résolument hostile aux principes qui sous-tendent la monarchie absolue mais il se distingue de bon nombre de ses pairs en critiquant le régime politique anglais ou en dénonçant l'illusion d'un despotisme éclairé.

Certes, le style philosophique de Mably n'est pas des plus alertes ; sa tendance à l'édification morale, l'admiration appuyée qu'il porte aux vertus civiques des Anciens et son acharnement à dénoncer la corruption des mœurs en font un Caton moderne un peu compassé. Mais il faut peut-être chercher d'autres explications à ce désintérêt qui a couru longtemps et auquel seuls quelques historiens avaient fait exception¹. Une première raison concerne le rapport particulier que Mably entretient avec la pensée libérale d'inspiration jus-naturaliste. Notre lecture de la philosophie des Lumières, et plus particulièrement de la philosophie politique, est sans doute trop exclusivement tributaire d'un paradigme juridique dominant au XVIII^e siècle, mais interprété différemment selon les auteurs. Si la réflexion philosophique de Mably se réclame bien du droit naturel, la défense de la propriété et l'importance conférée aux libertés individuelles caractéristiques du libéralisme l'en éloignent plus spécifiquement : la propriété,

1. Outre les travaux de l'historiographie marxiste, on mentionnera un article important de François Furet et de Mona Ozouf en 1979. Plus récemment, les recherches de John Pocock et d'autres historiens américains sur la tradition républicaine ont ravivé l'intérêt porté jusqu'ici à Mably (signalons notamment les excellents travaux de Jean-Fabien Spitz). Florence Gauthier est la première à avoir organisé en 1991 un grand colloque : *Colloque Mably. La politique comme science morale* (abrégé en *Colloque Mably* dans la suite des notes) : voir les références dans la bibliographie. Voir toutes ces références dans la bibliographie en annexe. On assiste ainsi aujourd'hui à un renouveau des études sur Mably, mais il est presque exclusivement le fait des spécialistes de philosophie ou d'économie politique.

donnée par Locke comme un droit fondamental, légitimée par le travail, devient pour Mably le motif d'une passion corruptrice et l'origine des maux de la société¹; quant à la primauté accordée aux droits des personnes et à la sphère privée, Mably suggère qu'elle peut faire le lit de l'individualisme et freiner la constitution d'une communauté de citoyens où prévaudrait l'intérêt général. Une seconde raison tient à sa conception du développement historique qui s'appuie sur une anthropologie apparaissant aujourd'hui comme réductrice ou inadaptée. Elle repose presque entièrement sur une représentation des passions qui mérite d'être réévaluée plutôt que d'être tenue comme définitivement périmée². Le rôle des affects dans la compréhension des comportements religieux, culturels, politiques n'est plus à démontrer, mais il semble que leur prise en compte méthodique pâtisse toujours d'un soupçon d'irrationalité. La logique de l'*homo œconomicus* qui fait de l'homme un être de calcul (logique que Mably est l'un des premiers à identifier et à combattre)³ a marqué de son empreinte l'ensemble des sciences humaines, et l'on répugne encore à saisir les configurations passionnelles des sociétés en général et de la vie politique en particulier.

Au contraire, dans l'œuvre de Mably, l'histoire des mœurs, des institutions, des gouvernements, est comprise en vertu d'un principe constant, à savoir le régime passionnel des comportements individuels et collectifs. Le propos de cette étude est d'interroger le rôle dévolu à l'étude des passions dans l'histoire chez Mably et les enjeux de sa critique historiographique. Si l'on peut à juste titre le qualifier d'historien

1. «Savez-vous, me dit Milord en finissant notre promenade, quelle est la principale source des malheurs qui affligent l'humanité? C'est la propriété des biens», *Des droits et des devoirs du citoyen*, Troisième entretien, Kell [sic], 1789, p. 115; l'ouvrage, publié à titre posthume, fut composé en 1758.

2. La sociologie et la science politique contemporaines réinvestissent progressivement ce champ largement ignoré depuis le XVIII^e siècle. On peut citer pour exemple les travaux de Philippe Braud (*L'émotion en politique. Problèmes d'analyse*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996), ou de Pierre Ansart (*Les cliniciens des passions politiques*, Paris, Seuil, 1997).

3. Pour un aperçu de la critique économique de Mably, voir l'excellent ouvrage d'Yves Citton, *Portrait de l'économiste en physiocrate. Critique littéraire de l'économie politique*, Paris, L'Harmattan, 2001.

moraliste, c'est parce que l'histoire est pour lui autant un objet de réflexion morale qu'un outil pour penser la relation des mœurs avec la politique, la justice ou le droit, et pour dessiner *in fine* la tâche du législateur. De l'aveu même des historiens antiques, la connaissance du passé doit permettre de s'orienter dans le présent sinon de prévoir l'avenir, même s'il est acquis – et Mably est l'un de ceux qui l'affirment avec force – que l'histoire ne se répète (presque) jamais.

HISTOIRE ANCIENNE, HISTOIRE MODERNE

Écrivain mineur, penseur souvent méconnu ou moqué, Mably fut pourtant un auteur prolifique. L'édition posthume de son œuvre intégrale qui parut pendant la Révolution française est constituée de quinze volumes traitant presque exclusivement de sujets politiques¹. Si les considérations sur l'histoire informent l'ensemble de son œuvre, on peut néanmoins distinguer trois types d'ouvrages à vocation historique : 1/ ceux concernant l'histoire ancienne telles les *Observations sur les Grecs* qui paraissent en 1749 (dont Mably publiera une version entièrement nouvelle en 1764 sous le titre : *Observations sur l'histoire de la Grèce ou des causes de la prospérité et des malheurs des Grecs*) et les *Observations sur les Romains* en 1751, tous deux écrits sur le modèle des *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* de Montesquieu parues en 1734². 2/ ceux concernant l'histoire moderne ou contemporaine, comme les trois tomes des *Observations sur l'histoire de France* (1765 pour les livres I-IV, édition posthume en 1788 pour la suite), *Du gouvernement et des lois de la Pologne* (1776) ou les *Observations sur le gouvernement et les lois des États-Unis d'Amérique* (1784). 3/ les ouvrages d'historiographie tels que

1. Nos citations renvoient toutes à la *Collection complète des Œuvres de l'abbé de Mably*, publiée par Guillaume Arnoux, Paris, Éditions Desbrière, an III de la République (1794 à 1795), 15 volumes.

2. Il faudrait encore mentionner le *Parallèle des Romains et des Français* publié en 1740, que Mably récusera par la suite et qui ne figure pas dans les œuvres complètes publiées sous la Révolution.

De l'étude de l'histoire dédié au prince de Parme¹ (1775) ou *De la manière d'écrire l'histoire* (1783). Il faudrait encore insister sur le fait que la réflexion sur l'histoire traverse la plupart des ouvrages théoriques de Mably, notamment *Le droit public de l'Europe* (1746) qui retrace l'histoire de la politique étrangère de nations européennes depuis le traité de Westphalie, mais également *Des droits et des devoirs du citoyen* (1758) ou les *Entretiens de Phocion* (1763) contenant en fin d'ouvrage un large appareil de « Remarques » qui sont pour la plupart des commentaires sur les principales inflexions de l'histoire grecque.

D'une manière générale, le trait commun à l'œuvre de Mably est la place et l'importance qu'elle accorde à l'histoire grecque et romaine. À l'âge classique, l'Antiquité est traditionnellement le lieu d'examen des rapports de la morale et de la politique, et cette question se trouve précisément au cœur de la philosophie politique de Mably. Il faut encore rappeler qu'au XVIII^e siècle, toute réflexion sur les possibilités de réforme de l'Ancien Régime passe par un questionnement de l'Antiquité. La topique du « parallèle » entre la Grèce ou la Rome antiques avec la France d'Ancien Régime sous-tend ainsi implicitement l'historiographie de Mably. Pour lui, l'ignorance du passé tend à donner aux lois et aux usages l'illusion d'une pérennité et, à terme, une forme de légitimité. C'est pourquoi il n'hésite pas, lorsqu'il évoque la situation particulière des peuples de l'Antiquité, à opposer passé et présent en ancrant le discours de l'historien dans l'immédiateté de l'énonciation historiographique. Aussi peut-on lire cette remarque, au beau milieu des *Observations sur l'histoire de la Grèce*, alors qu'est évoqué le combat des Spartiates et des Athéniens face aux Perses :

Nous ne connaissons plus aujourd'hui ce que c'est que subjuguer une nation libre. Depuis que la monarchie est le gouvernement général de l'Europe, que tout est sujet et non citoyen, et que les esprits sont généralement énervés par l'avarice et la mollesse, on ne porte la guerre que dans

1. Ouvrage paru dans le t. xvi du *Cours d'études pour l'instruction du Prince de Parme [...]* par M. l'Abbé de Condillac.

les provinces accoutumées à obéir, et défendues par des mercenaires¹.

Une même instance énonciatrice traverse les *Observations sur les Romains* :

On juge mal de la situation des Romains par celle des peuples *qui sont aujourd'hui sous nos yeux*. On ne voit pas qu'une fermentation utile chez un peuple pauvre et qui n'est pas corrompu, perdra nécessairement une nation où l'avarice et le luxe ont étouffé l'amour du bien public².

Pour Mably, comme pour la plupart des historiens philosophes, l'Histoire est donc un fusil à deux coups. En décrivant le passé, elle nous parle irrémédiablement du présent – quitte à ce que, dans le corps du texte, les deux plans se confondent comme il arrive dans un autre passage des *Observations sur les Romains* où l'évocation de la vertu romaine cède la place à un discours de vérité générale implicitement adressé aux contemporains :

C'est l'amour héroïque du bien public, le respect pour les lois, le mépris des richesses et la fierté de l'âme, qui sont *les fondements du gouvernement libre*. C'est l'indifférence pour le bien public, la crainte des lois qu'on hait, l'amour des richesses et la bassesse des sentiments qui sont comme autant de chaînes qui garrottent un peuple et le rendent esclave³.

Si, comme l'affirment François Furet et Mona Ozouf à propos de Mably et de Boulainvilliers, « seule l'insatisfaction du présent donne un sens au passé⁴ », on peut dire inverse-

1. *Observations sur l'histoire de la Grèce*, t. iv, Livre Premier, p. 42; nous soulignons.

2. *Observations sur les Romains*, t. iv, Livre Premier, p. 288; nous soulignons.

3. *Ibid*, livre iii, p. 377; nous soulignons.

4. François Furet, Mona Ozouf, « Deux légitimations historiques de la société française au xviii^e siècle : Mably et Boulainvilliers », *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, 1979, vol. 34, n° 3, p. 440.

ment que les insuffisances du passé permettent d'espérer des changements positifs dans le présent. Par delà ce système de comparaison et d'opposition dynamiques, ce qui caractérise la lecture de l'Histoire chez Mably (l'histoire ancienne comme l'histoire moderne), c'est un même exercice de *retour aux origines* dont l'enjeu est de nature polémique et critique. Qu'il se penche sur les commencements de l'histoire grecque et romaine, ou sur les origines de la société française, Mably compte sur « la puissante signification émotive de ce retour » pour interpeller ses contemporains¹. La finalité de l'entreprise historiographique est donc moins de proposer une nouvelle interprétation du passé que de rappeler au lecteur le processus de corruption qui menace toute communauté politique. Pour cela, il est nécessaire de remonter jusqu'aux origines et de montrer les dérives ou les abus qui jalonnent l'histoire des institutions et des formes de gouvernement.

L'autre intérêt qu'offre l'histoire antique est de mettre en valeur le double régime de changement et de permanence qui caractérise toutes les sociétés et que recoupe partiellement l'opposition entre les faits et les principes. Ce qui demeure dans l'Histoire, ce sont les principes (du droit naturel, du jeu des passions); ce qui change, ce sont les circonstances particulières liées à l'espace, au temps, aux usages et aux mœurs. Même si Mably – à la différence de Voltaire – a le sentiment aigu d'une perpétuelle transformation, il appréhende toujours le devenir historique dans une perspective normative. L'Antiquité lui permet ainsi de se placer du point de vue de l'origine pensée à la fois comme fait (historique) et comme principe (transhistorique). L'étude de l'Histoire, c'est donc l'étude des déviations ou des écarts par rapport aux lois constitutives des sociétés d'une part, et aux exigences du droit naturel d'autre part :

Dès que l'historien se sera instruit de cette politique de la nature, il aura un fil pour conduire sa marche et

1. *Ibid*, p. 441. Précisons que nous ne parlerons pas, faute de place et parce qu'elle fait l'objet d'une étude particulière de Béatrice Guion dans ce volume, de la thèse « germaniste » de Mably sur les origines de la monarchie française.

l'empêcher de s'égarer. Sans crainte de se tromper, il jugera de la fortune des États, *en comptant et en mesurant les distances par lesquelles ils se sont ou plus rapprochés ou plus éloignés des vues de la nature*. Il ne se laissera point tromper par une prospérité ou par un revers, comme la plupart de nos historiens, qui, ne sachant point ce qui fait la grandeur, la force ou la faiblesse des nations, en admirent la prospérité quand elles touchent à leur ruine¹.

Ce mouvement de retour vers l'origine n'est nullement régressif : si les lois positives doivent toujours approcher au plus près du droit naturel, une adaptation de ces mêmes lois aux transformations de la société s'avère nécessaire. À la différence de l'historiographie classique, Mably ne craint pas le désordre que pourraient entraîner les révolutions : « Parcourez l'histoire, et montrez-moi des peuples qui soient tombés dans l'anarchie à force de changer leur gouvernement. C'est parce qu'ils sont routiniers, qu'ils s'oublient au contraire et perdent enfin leurs lois fondamentales² ». Et l'histoire ancienne est encore une fois un modèle, qui nous apprend avec Tite-Live que « la liberté est le fruit des dissensions³ ».

LA VOCATION CIVIQUE ET POLITIQUE DE L'HISTOIRE

L'Histoire n'est pas une discipline totalement autonome chez Mably, pas plus qu'elle est une fin en soi. Ses enjeux, pour ainsi dire, sont autres : ils concernent le diagnostic critique que porte Mably sur la société d'Ancien Régime. C'est la raison pour laquelle son œuvre « conjugue constamment les analyses historiques et politiques⁴ ». On peut dire, pour parodier la fameuse formule de Clausewitz, que l'Histoire est chez lui une façon de faire de la politique par d'autres moyens. D'une certaine manière, Mably pense l'Histoire du

1. *De la manière d'écrire l'histoire*, Premier entretien, vol. XII, p. 384; nous soulignons.

2. *Des droits et des devoirs du citoyen*, vol. XI, p. 343.

3. *De la manière d'écrire l'histoire*, Premier entretien, vol. XII, p. 386.

4. Barbara de Negroni, « Les vices et les vertus des gouvernements », *Colloque Mably*, vol. 2, p. 121.

point de vue du législateur. L'émergence de cette figure est même une donnée capitale de sa réflexion historiographique. Si le législateur est l'agent stabilisateur d'une société bien ordonnée, il doit aussi forger les motivations qui permettent d'élaborer une société juste. L'Histoire peut alors l'aider dans cette difficile entreprise. En effet,

[...] l'objet de l'histoire n'est pas d'éclairer simplement l'esprit, elle se propose encore de diriger le cœur et de le disposer à aimer le bien; tandis que les hommes supérieurs y puiseront les lumières nécessaires pour gouverner la république, il faut que les autres s'y instruisent des devoirs du citoyen¹.

L'historien a donc une responsabilité capitale dans ce procès de civilisation : il est à la fois l'égal du législateur et son mentor, ou son censeur :

Les principes d'honnêteté que j'aurai puisés dans l'histoire me prépareront à seconder les lumières des magistrats qui sont à la tête des affaires et qui veulent le bien. Ils craindront ma censure, et si je puis parler ainsi, je les soutiendrai contre les passions violentes auxquelles ils sont plus exposés que les simples citoyens, et je les affermirai dans la pratique de la justice².

L'historien censeur est d'ailleurs l'hypostase d'une figure que l'on retrouve dans d'autres histoires philosophiques, notamment celle de l'abbé Raynal, où les princes et les ministres sont fréquemment convoqués au « tribunal » de l'Histoire³.

Le système de valeurs de Mably s'inspire très largement de celui des républiques antiques. À l'instar de Rousseau, Mably développe une conception proprement civique de la

1. *De la manière d'écrire l'histoire*, Premier entretien, vol. XII, p. 392.

2. *Ibid*, p. 393.

3. Sur cet aspect de la rhétorique judiciaire du discours historique, voir notre article : « Les formes de l'éloquence dans l'Histoire des deux Indes », *L'Histoire des deux Indes : Réécriture et polygraphie*, éd. par H.-J. Lüsebrink et A. Strugnell, Oxford, Voltaire Foundation, SVEC, n° 333, 1995, p. 357-370.

vertu, c'est-à-dire une conception qui permet « de concilier la morale de l'individu et la politique du citoyen¹ ». Dans l'introduction du premier chapitre de son ouvrage *De l'étude de l'histoire*, Mably déclare vouloir faire de l'Histoire « une école de morale et de politique² ». Véritable manuel *ad usum delphini*, ce texte écrit pour le futur prince de Parme constitue un abrégé de quelques-unes des « vérités fondamentales auxquelles il faut s'attacher en étudiant l'histoire³ ». Mably avance notamment l'idée que les États « ne doivent pas se proposer un autre bonheur que celui auquel ils sont appelés par la nature⁴ ». Selon une formule aristotélicienne, Mably place ce bonheur dans la « médiocrité⁵ ».

Mais loin de constituer un modèle à imiter servilement, l'histoire de la République romaine nous montre « qu'elle ne se sert de la sagesse de ses lois que pour se détruire ». De bonnes institutions n'empêchent donc pas la possibilité de la décadence. On sait combien l'analyse du lien entre les mœurs et les lois est complexe dans la pensée politique du XVIII^e siècle. Alors que pour Rousseau, il ne peut y avoir de bonnes lois sans qu'il y ait préalablement de bonnes mœurs⁶, dans le *Supplément au Voyage de Bougainville* Diderot défend l'idée selon laquelle c'est avant tout la loi qui dicte les mœurs. Pour Mably cependant, l'exemple romain tend à prouver qu'une fois les mœurs dépravées, les meilleures lois sont insuffisantes pour arrêter l'élan des passions corruptrices⁷.

1. Barbara de Negroni, art. cit., p. 111.

2. *De l'étude de l'histoire*, Chapitre Premier, Introduction, vol. XII, p. 1.

3. *Ibid*, Chapitre Deux, p. 22 et sq.

4. *Ibid*, Cinquième Vérité, chap. VI, p. 77.

5. On peut comparer cette notion avec celle de « modération » chez Montesquieu. Si la *médiocrité* évoque Aristote, la *modération* renvoie plutôt à Cicéron. Georges Benrekassa a néanmoins montré la spécificité de ce principe chez Montesquieu au regard de la *moderatio* romaine dans l'article « Modération » du *Dictionnaire électronique Montesquieu*, (<http://dictionnaire-montesquieu.ens-lyon.fr>).

6. Voir le *Contrat social* (II, 12) où Rousseau affirme que les lois positives ont toutes leur source ultime dans les mœurs. Mais chez Rousseau, cette relation est dialectique, et il rappelle que l'on peut aussi agir sur les mœurs par les lois (*Lettre sur les spectacles*, Paris, Garnier-Flammarion, 1967, p. 74).

7. Mably pourrait ainsi faire sienne la célèbre formule d'Horace, *quid leges sine moribus vanae proficiunt* (*Odes*, III, 24).

C'est ici que se met en place son credo historique et philosophique, selon lequel la corruption accompagne *nécessairement* l'enrichissement excessif des nations. L'Histoire va ainsi être lue à partir d'une grille de lecture exclusive, celle d'un « humanisme républicain¹ » dont les principes se trouvent pour la plupart chez Rousseau : le pouvoir constituant du peuple, le contrôle des citoyens sur leurs représentants, mais surtout le refus d'une forme de développement économique fondé sur l'accroissement indéfini des richesses et sur la concurrence des intérêts publics et privés.

C'est ici qu'il faut comprendre selon nous les principaux enjeux de sa polémique avec Voltaire. Catherine Volpilhac-Auger a certes raison de souligner « l'étrange et constante virulence de Mably envers le patriarche de Ferney² » : « le reproche le plus évident et le plus virulent porte sur sa méconnaissance du "cœur humain" et l'usage qu'il fait de la raison [...] Mably accuse Voltaire d'avoir pris la Raison comme norme et comme cible³ ». Mais ces accusations ne nous semblent pas livrer toutes les clés d'un débat qui est essentiellement de nature idéologique. L'auteur du brillant *Essai sur les mœurs* est convoqué en qualité de représentant d'une philosophie que l'auteur des *Entretiens de Phocion* entend récuser radicalement. Cet aspect permet d'expliquer la mauvaise foi de Mably et le peu de justice qu'il rend à l'entreprise voltairienne, fondamentalement originale et fondatrice pour l'historiographie des Lumières – y compris pour Mably lui-même quoi qu'il puisse en dire par ailleurs⁴. L'autre enjeu de ces attaques ponc-

1. La formule est de Jean-Fabien Spitz, art. cit., p. 65.

2. « Mably-Voltaire, match nul ? Mably lecteur de l'*Essai sur les mœurs* », *Revue Voltaire*, n° 5, 2005, p. 235.

3. *Ibid*, p. 237. Écoutons Mably : « un historien qui se pique d'être philosophe, sans avoir trop étudié les travers de l'esprit humain et les caprices de nos passions et de la fortune, rejette comme une erreur tout événement qui lui paraît extraordinaire : c'est la manière de Voltaire » (*De la manière d'écrire l'histoire*, Second entretien, vol. II, p. 539).

4. Cette histoire philosophique ou plutôt « générale », dont le projet est déjà inscrit dans *Le siècle de Louis XIV*, vise à comprendre, ainsi que le remarque Catherine Volpilhac-Auger, l'esprit d'une nation « en faisant comprendre l'enchaînement des causes et des effets » (art. cit., p. 242). Or cette saisie des causalités historiques, comme on va le voir, est également au cœur de l'entreprise historiographique de Mably.

tuellement référées au traitement spécifique de l'Histoire par Voltaire, est la critique d'un idéal de civilisation qui associe le développement de l'esprit et le développement des activités économiques. La conception de l'Histoire de Mably est en effet « profondément influencée par l'image qu'il se faisait du développement du libéralisme économique en cours de formation¹ ». Il n'a de cesse de dénoncer les travers d'une société du luxe, dont il cherche à mesurer les effets néfastes aussi bien dans la Rome républicaine que dans les développements de la société libérale du XVIII^e siècle. Son combat contre les idées physiocratiques, explicité dans les *Doutes proposés aux philosophes et aux économistes sur l'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* (1768), est le pendant d'une critique générale menée à coups d'exemples historiques contre les sociétés marchandes. Le Voltaire auquel s'en prend Mably, c'est donc aussi celui du *Mondain*, c'est-à-dire le représentant d'un courant de pensée selon lequel le luxe est nécessaire au bien-être individuel. Alors que Voltaire et bon nombre de philosophes jugent le développement des nations au prisme d'un idéal philosophique qui a le luxe ou le commerce pour moteur, toute l'analyse historique de Mably vise à montrer que c'est de l'accroissement des richesses que naît la décadence de l'esprit citoyen et du corps politique. Le modèle politique auquel Mably réfère pour critiquer la société du luxe n'est pas très éloigné de celui de Rousseau, à savoir un régime égalitaire dans lequel la vertu est le maître mot, une société « où les fortunes sont égales, l'amour des richesses est inconnu ; où l'amour des richesses est inconnu, la tempérance et l'amour de la gloire et de la patrie doivent être des vertus communes² ». C'est bien sûr la raison des fréquents éloges de la république spartiate dans l'œuvre de Mably³ :

1. Peter Friedemann, « La politique en tant que processus chez Mably », *Colloque Mably*, vol. 2, p. 83. Voir encore Simone Meyssonier, « La relation entre le politique et l'économique chez Mably », *Ibid.*, vol. 1, p. 161-188, et Florence Gauthier : « Mably critique de l'économie politique despotique. Physique sociale contre liberté en société », *Études Jean-Jacques Rousseau*, n° 11, 1999.

2. *De l'étude de l'histoire*, chap. III, Seconde vérité, vol. XII, p. 33.

3. Même si ces éloges n'épuisent pas la question du statut de Sparte dans la pensée de Mably. Contrairement à ce que ses détracteurs affirment,

Ce qu'on vous a dit de la république de Sparte doit vous donner de grandes lumières sur cette question. Aucun autre Etat n'a jamais eu des lois plus conformes à l'ordre de la nature ou de l'égalité¹.

Pour Mably, comme pour Rousseau, l'opposition entre commerce et vertu est centrale, et on sait qu'elle représente une des divisions intellectuelles profondes qui travaillent le siècle des Lumières ; Mably *historicise* cette tension pour dégager un schéma général de corruption à travers le temps. D'autre part, il manifeste une véritable aversion pour tout ce qui ne renvoie pas au principe exclusif de l'intérêt général. Mably fustige ainsi les morales de l'égoïsme qu'il attribue implicitement à Helvétius ou d'Holbach². L'historien se doit de traquer les prémisses de cette passion fatale que les Anciens nommaient la *chrématistique*, et saisir le point de bascule où « le bien public [est] sacrifié à l'intérêt particulier » – que ce soit dans les convulsions des républiques antiques ou dans les commencements de l'histoire de France³ : moment décisif, pour Mably, où le « changement dans les mœurs [annonce presque toujours] une révolution prochaine dans le gouvernement ».

LA POLITIQUE DES PASSIONS

La vocation civique et politique que Mably impute à l'Histoire, que l'on résume trop souvent à un simple caté-

Mably peut se montrer critique envers le modèle spartiate ; il a conscience des insuffisances que constituent le gouvernement de Lycurgue et les « petites » républiques en général pour les sociétés modernes. Voir notamment les *Principes de morale*, vol. x, p. 17 : « Ce n'est pas la peine d'être un grand homme, et d'étudier la science de la législation, pour ne former, comme Lycurgue, qu'une ébauche de société, une petite ville de Sparte, ou une Rome telle qu'elle était encore dans le siècle de Camille ou de Fabricius ».

1. De l'étude de l'histoire, p. 34.

2. Notamment dans *De l'étude de l'histoire*, p. 74.

3. *Observations sur l'histoire de la Grèce*, vol. iv, p. 107 et *Observations sur l'histoire de France*, vol. i, p. 155-156. Les citations sont tirées de cet extrait.

chisme de morale, tient donc en premier lieu à sa volonté de montrer concrètement les conséquences funestes qu'induisent l'oubli des vertus républicaines (l'amour de la patrie, le souci du bien public) et le développement de passions contraires nées de l'ambition et de l'avarice. Toute sa réflexion historique vise à mettre en évidence le pouvoir corrompateur des passions et à en reconstituer la genèse :

Pour moi, n'étudiant dans l'histoire que les causes de la prospérité, de la décadence et de la ruine des Etats, j'ai toujours remarqué que ces passions violemment agitées, et contraire à la nature de l'homme qui nous ordonne de tenir en tout un juste milieu, ont ébranlé les mœurs, les lois et la constitution d'un pays, et laissé après elles de profondes et longues traces de leur passage¹.

Même si le vocabulaire reste attaché à une opposition traditionnelle entre passion et raison, il semble que l'on puisse voir dans la réflexion politique de Mably une hésitation entre une représentation de l'autonomie qui engage la raison de l'individu, à la manière du droit naturel, et une autonomie qui engage la volonté de la collectivité, à la manière de Rousseau. Se dessinerait alors une opposition nouvelle entre passion et volonté qui mobilise la figure du législateur, en tant que celui-ci a non seulement l'obligation de définir les lois mais également la possibilité de façonner les mœurs.

Par delà ses imprécations renouvelées contre les effets des passions, l'originalité de Mably est liée au fait qu'il souligne le régime passionnel des sociétés dans leur ensemble. L'objet de la politique est d'abord de comprendre le mécanisme des passions afin de le maîtriser et de l'orienter vers des fins positives. Tenir compte de la politique, c'est donc tenir compte des passions. Le travail du législateur n'est pas d'éradiquer ces dernières, projet impossible et vain, mais de bien les conduire en vue de l'intérêt commun :

Les passions les plus ardentes à se satisfaire, les plus impétueuses par leur nature, et les plus impatientes, se prêtent aux circonstances, s'appriivoisent et deviennent

1. *Principes de morale*, vol. x, p. 226; nous soulignons.

même de grandes vertus dans un gouvernement assez bien constitué pour les contenir dans de justes bornes, ou plutôt pour les diriger par l'amour de la gloire et de la liberté au plus grand bien de la patrie¹.

Le législateur apparaît donc comme l'agent correcteur des passions dans une société bien ordonnée. Mably montre que l'on peut trouver dans l'Histoire des exemples d'une saine exploitation des passions. C'est la politique de Philippe et d'Alexandre qui, « en flattant tantôt une passion, et tantôt l'autre », ont tiré les Macédoniens « du mépris où ils étaient tombés depuis longtemps pour les rendre dignes d'être les maîtres de la Grèce et de l'Asie² ».

Aussi, pour Mably, ne peut-il y avoir de passion politique sans une « politique des passions³ » :

Il est vrai que quelquefois je ne pouvais m'empêcher de voir que nos passions produisaient par bouffées de grands maux; mais j'étais assez subtil pour trouver que ce n'était jamais leur faute : et, si les richesses, le luxe, l'avarice et l'ambition réussissaient mal, de quoi, me disais-je, n'abuserait-on pas? Et je m'en prenais à une politique maladroite, qui ne savait pas rendre les passions utiles à la société⁴.

Et lorsque le législateur a échoué dans cette tâche, il revient à l'historien d'en comprendre les raisons :

Mais puisque les passions ont renversé toutes les barrières que leur avaient opposées les plus sages

1. *Du cours et de la marche des passions dans la société*, vol. xv, p. 170.

2. *Principes de morale*, vol. x, p. 250.

3. L'expression est de Mably lui-même. On la trouve notamment dans *De la manière d'écrire l'histoire*, Premier entretien, p. 389, 443 et 456, Second entretien, p. 479.

4. *Principes de morale*, vol. x, p. 247. Il revient sur ce point quelques pages plus loin : « si les passions produisent de si grandes choses, ce n'est pas elles qu'il faut blâmer mais nous, de ne pas savoir en tirer le même parti que les grands hommes et les républiques [...]. Ils avaient sans doute une méthode que nous ignorons; c'est cette méthode que je voudrais qu'on découvrit ».

législateurs; puisqu'elles sont même parvenues à donner des lois aux sociétés dégénérées, c'est-à-dire, à gouverner le monde; il faut connaître les ruses, l'artifice, et si je puis parler ainsi, la politique par laquelle elles affermissent leur despotisme. Si l'historien ne l'étudie pas, il se livrera, comme le peuple, à des espérances, des craintes et des joies insensées¹.

Au début de son ouvrage *De la manière d'écrire l'histoire*, Mably envisage plusieurs modèles historiques, passant en revue la plupart des historiens grecs et latins. Nous n'avons pas la place d'étudier ici la place qu'il confère à chacun et la manière dont il se situe dans le long débat historiographique de l'âge classique². Par delà les jugements de valeur que Mably porte sur les historiens anciens et modernes, il faut insister sur un critère d'évaluation récurrent, à savoir leur capacité à rendre compte du mécanisme des passions. Mably cherche au moins autant à construire une histoire des faits qu'une histoire des affects. Dans cette économie passionnelle de l'Histoire, il donne ainsi la préférence à Tite-Live qui sait «peindre toutes les passions et successivement les vertus et les vices qui ont fait et détruit la grandeur des Romains³». Mably insiste donc à la fois sur la dimension intemporelle de l'engagement passionnel, et sur le fait qu'il s'inscrit en même temps dans une configuration historique singulière.

Si les théories des passions se sont succédé à l'âge classique, le XVIII^e siècle marque un tournant en dégageant définitivement la notion de passion d'une perspective strictement moralisatrice. Le modèle interprétatif qui prévaut est celui de la nécessité et de l'utilité des passions. Dans la deuxième moitié du siècle, ce modèle prend avec Hume une tendance utilitariste (que l'on retrouve chez de nombreux auteurs

1. *De la manière d'écrire l'histoire*, Premier entretien, vol. XII, p. 387.

2. Il faudrait comparer les positions des historiens classiques, longuement analysées par Béatrice Guion dans son livre *Du bon usage de l'histoire. Histoire, morale et politique à l'âge classique*, Honoré Champion, 2008, avec celles de Mably. Pour Tacite, voir le beau travail de Catherine Volpilhac-Augier, *Tacite en France de Montesquieu à Chateaubriand*, Oxford, The Voltaire Foundation, 1993.

3. *De la manière d'écrire l'histoire*, Premier entretien, vol. XII, p. 328.

français, tel Helvétius)¹. Mably ne propose en aucun cas une véritable théorie des passions digne de celle de Hume ou de Spinoza. S'il participe de la réhabilitation des passions propre au siècle des Lumières, sa réflexion sur les passions ne présente pas de traits nouveaux au regard de ses prédécesseurs. On trouve en effet chez lui l'idée – déjà présente chez Aristote – d'une ambivalence fondamentale des passions, lesquelles œuvrent à la constitution de la faculté morale de l'homme en même temps qu'elles l'aliènent. Comme il le souligne dans ses *Principes de morale*, les passions «sont nécessaires et contribuent également à nous donner des vertus et des vices²». Le premier livre de cet ouvrage nous explique en effet que «les passions sont l'âme du monde», qu'elles nous ont été données «pour développer les facultés de notre âme, et par conséquent pour nous enseigner le chemin du bonheur³».

L'importance que Mably donne au thème des passions et le traitement global qu'il en donne s'inscrivent dans une perspective qui n'est pas très éloignée de celle de Spinoza. Mably partage en effet avec l'auteur de *l'Éthique* le fait de «concevoir les conduites individuelles et la communauté des hommes comme étant surdéterminées par des rapports passionnels⁴». L'œuvre de Mably vise tout entière à illustrer cette proposition défendue dans *l'Éthique* selon laquelle seule une connaissance de l'importance des passions dans les conduites humaines peut éclairer «les réformes qui doivent être apportées dans l'ordre de la législation afin de canaliser les passions et encadrer institutionnellement la dynamique

1. La théorie de Hume est élaborée en deux temps : dans le livre II du *Traité de la nature humaine* publié en 1739 ; dans la *Dissertation sur les passions* publiée en 1757 (les deux textes sont regroupés dans l'édition de Jean-Pierre Cléro, Paris, Garnier-Flammarion, 1991). La première traduction française de la *Dissertation* de Hume par J.-B. Mérian date de 1759, *De l'Esprit* de Helvétius paraît en 1758, l'année même de la publication des *Entretiens de Phocion*.

2. *Principes de morale*, titre donné dans la Table des Sommaires pour le Livre Premier, vol. X, p. 403.

3. *Principes de morale*, titre du Livre Premier, vol. X, p. 247.

4. D. Caboret, «Passions et politique des passions : l'institutionnalisation de l'ordre économique chez Spinoza», *Économies et sociétés*, 1997, vol. 31, n° 10, p. 19.

marchande de la société¹ ». L'autre aspect de la réflexion de Mably qui s'accorde avec la théorie spinoziste, est l'idée selon laquelle on ne peut lutter efficacement contre les passions qu'en leur opposant d'autres passions². Dans le premier entretien de son ouvrage *De la manière d'écrire l'histoire*, Mably écrit ainsi : « Il faut savoir que la nature nous a donné des passions opposées les unes aux autres, qui se combattent, et dont nous nous servons pour les modérer toutes³ ». Bien que l'Histoire n'offre que trop d'exemples contraires, il est toujours possible de changer des passions vicieuses en passions positives. Ainsi, l'amour de la gloire ou l'ambition peuvent être habilement dirigés vers l'objet qu'ils doivent se proposer « pour être véritablement utiles⁴ ». Et Mably semble annoncer les analyses de Tocqueville relatives aux démocraties, lorsqu'il fustige l'affaiblissement du lien social, la disparition des « passions politiques » et la nécessité de les réactiver.

Mably a encore pu trouver dans la lecture de Montesquieu une interprétation à la fois historique et politique des passions. Appliquée pour la première fois et de manière systématique à l'analyse des régimes politiques, la notion de passion est en effet centrale chez l'auteur de *l'Esprit des lois*⁵. Sa réflexion sur les déterminations géographiques et historiques des

1. *Ibid*, p. 19.

2. C'est la Proposition VII du livre IV de *l'Éthique* : « Une passion ne peut être empêchée ou détruite que par une passion contraire et plus forte ». Dans *De l'Esprit*, Helvétius ne dit pas autre chose : « les passions seules peuvent combattre contre les passions » : voir *De l'Esprit*, présentation de François Châtelet, Paris, Marabout Université, 1973 ; Discours Quatrième, chap. xv, p. 481.

3. *De la manière d'écrire l'histoire*, Premier entretien, vol. XII, p. 395.

4. *Principes de morale*, Livre Premier, p. 280.

5. Ainsi que dans d'autres textes comme *Les Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*. *Il faut ici citer Jean Goldzink, l'un des rares critiques à avoir pointé cette question* : « On pourrait penser qu'en voulant faire accéder l'histoire au statut d'une véritable connaissance philosophique, impossible avec le scepticisme et le cartésianisme littéral, Montesquieu se devait de réduire à la portion congrue les passions, terrain d'élection de l'historiographie romanesque ou moralisatrice. [...] Il ne s'agit pas de les exclure, mais de les repenser, pour rendre toute sa rationalité au procès le plus grandiose de l'histoire profane, aux yeux du moins d'un penseur classique avant tout occupé de leçons politiques » ; voir l'article « Passions » du *Dictionnaire électronique*

différentes formes de gouvernement a également permis à Mably de rappeler que « les passions sont diversement modifiées par la différence des gouvernements, et tendent toutes à dénaturer la constitution¹ ».

Comme Montesquieu, mais dans une perspective plus édifiante, Mably cherche à comprendre tout ce qui est susceptible de favoriser la décadence de la société civile et politique, du gouvernement, voire de la civilisation dans son ensemble (les exemples grec et romain étant des exemples privilégiés). Pour lui, l'analyse des différentes passions permet de saisir à la fois le processus de corruption des mœurs dans l'histoire, la destruction du tissu social et civique et le développement des inégalités économiques et sociales.

LES LOIS DU DEVENIR HISTORIQUE

« Étudions l'homme tel qu'il est pour lui apprendre à devenir ce qu'il doit être », écrit Mably dans ses *Principes de morale*². Cette affirmation semble confirmer mot pour mot le jugement de Durkheim selon lequel les historiens du passé « recherchaient, non ce que sont les institutions et les faits sociaux, leur nature et leur origine, mais ce qu'ils devraient être ». Or, poursuit Durkheim, « toute discipline qui regarde vers l'avenir manque d'un objet bien déterminé et doit par suite recevoir le nom, non pas de science, mais d'art³ ».

Mais à ce titre, il se pourrait bien que l'histoire puisse rarement être comptée comme une discipline scientifique au XVIII^e siècle⁴. À la différence des travaux érudits, ceux-là

Montesquieu. Signalons également le très stimulant essai de Jean Goldzink, *Montesquieu et les passions*, Paris, PUF, 2001.

1. *Du cours et de la marche des passions dans la société*, Livre Second, vol. XIII, p. 222.

2. *Principes de morale*, vol. X, p. 413.

3. Émile Durkheim, *Quid secundatus politicae scientiae instituendae contulerit*, Bordeaux, 1892; texte traduit et publié par Armand Cuvillier dans le volume intitulé *Montesquieu et Rousseau précurseurs de la sociologie*, note introductive de G. Davy, Paris, Librairie Marcel Rivière et Cie, 1966, p. 29-31.

4. On nuancera ce propos en rappelant, avec Chantal Grell, que « l'histoire du XVIII^e siècle apparaît [...] écartelée entre deux approches

précisément que l'historiographie des Lumières entend mettre à distance, la démarche des historiens philosophes est prescriptive plutôt que descriptive. Une telle tendance, implicite chez Montesquieu et Voltaire, s'affirme avec toute sa force chez Raynal et Mably. Cette nouvelle normativité ne se fonde pas seulement sur des valeurs ; elle concerne également l'analyse des faits, et doit beaucoup à la méthode inductive de *L'esprit des lois*. L'Histoire doit permettre de dégager les lois générales auxquelles se « plient » les cas particuliers et qui régissent le fonctionnement des sociétés humaines en général¹. Dans une perspective empiriste, l'étude de l'Histoire est conçue comme un laboratoire d'observation et d'expérimentation : « les mêmes passions, les mêmes mœurs, les mêmes préjugés qui s'étaient opposés si longtemps à l'établissement de la société politique, n'était-ce pas autant d'obstacles qui ne permettaient pas aux nouveaux citoyens de regarder l'amour du bien public comme une loi que la nature leur eût prescrite ? Songeons toujours [...] que l'homme ne peut s'instruire que par l'expérience » écrit Mably dans un ouvrage posthume².

Si l'entreprise historiographique de Mably relève de l'histoire philosophique, c'est moins parce qu'elle vise à donner une signification aux événements historiques qu'à élaborer une *vérité générale* qui la dépasse :

L'historien doit donc [nous] présenter une vérité morale ou politique dans l'événement qu'il [nous] raconte. C'est la règle que se sont proposée Thucydide, Salluste, Hérodien et Plutarque même, qui, pour nous instruire

divergentes : l'une qui prétend établir la vérité des faits et procède par accumulation descriptive, l'autre, théorique, qui se propose de réinterpréter le passé en se souciant, pour l'essentiel, des causes et des conséquences sans s'embarrasser de détails ni de débats sur l'autorité des témoignages puisque la vérité recherchée n'est plus d'ordre factuel, mais général » ; voir *L'histoire entre érudition et philosophie. Étude sur la connaissance historique à l'âge des Lumières*, Paris, PUF, 1993, p. 38.

1. « J'ai regardé les choses, et j'ai vu qu'elles n'étaient pas mues par leur simple fantaisie. J'ai posé les principes, et j'ai vu les cas particuliers s'y plier comme d'eux-mêmes... », Montesquieu, *De l'esprit des lois*, Introduction.

2. *Du développement, des progrès et des bornes de la raison*, vol. xv, p. 29.

plus sûrement, a toujours voulu que ses héros tinsent à de grands événements¹.

Pour Mably comme pour tous les historiens classiques, l'Histoire a vocation à instruire. Elle est encore cette *magistra vitae* dont parle Cicéron. Mais la mise en relation des faits peut également dégager une intelligence du présent ou de l'avenir. Pour Lucien (que Mably a lu et dont il apprécie la réflexion historiographique), ainsi que pour un grand nombre d'historiens qui lui ont succédé, l'Histoire a également vocation à prédire l'avenir. Cette conviction est affirmée dans les *Entretiens de Phocion* (« le passé est une image, ou plutôt une prédiction de l'avenir ») et dans plusieurs passages de *De l'étude de l'histoire*². Dans sa minutieuse enquête sur les usages de l'histoire à l'âge classique, Béatrice Guion a rappelé combien l'idée selon laquelle la connaissance du passé permet de prévoir l'avenir était soutenue « par la croyance en l'immutabilité de la nature humaine³ ». Ce n'est pas le cas de Mably. Sa conception dynamique de l'Histoire lui donne des raisons de croire, sinon au progrès, du moins en une perfectibilité fondée précisément sur les leçons que l'on peut tirer du passé. Mais pour Mably, il s'agit encore de trouver dans l'histoire passée des raisons *d'agir* sur le présent. Comme le remarque Peter Friedemann, « selon la démarche sensualiste développée par son frère Condillac, Mably considérait la politique comme un processus qui permettait de saisir et d'analyser les expériences et de les transformer progressivement en modes d'action⁴ ». La démarche historique de Mably n'est donc pas seulement philosophique, mais téléologique. L'étude du droit naturel sert alors de mesure « pour juger quelles nations sont *plus ou moins éloignées du terme qu'elles doivent se proposer*⁵ ». Aux

1. *De la manière d'écrire l'histoire*, Deuxième entretien, p. 476.

2. *Entretiens de Phocion*, Cinquième entretien, p. 233; *De l'étude de l'histoire*, Chapitre Premier, p. 8 et 18.

3. Béatrice Guion, *Du bon usage de l'histoire*, op. cit., p. 74. Elle cite notamment La Popelinière (*L'idée de l'histoire accomplie*, 1599).

4. Peter Friedemann, art. cit., p. 93.

5. *De la manière d'écrire l'histoire*, Premier entretien, vol. XII, p. 379; nous soulignons.

yeux de Mably, l'Histoire vise à montrer que la politique doit faire coïncider autant que possible les faits avec le droit, les moyens avec les fins. La politique étant fondée sur des « lois invariables », le travail de l'historien doit nous permettre d'apprécier les écarts par rapport à une norme située aussi bien en amont qu'en aval.

Mably récuse malgré tout les lectures universalisantes de l'Histoire au nom d'un déterminisme mesuré qui entend prêter attention aux conditions concrètes du développement historique. Il va même jusqu'à penser que le monde moral est « soumis aux mêmes lois que le monde physique¹ ». S'il critique les histoires « universelles » à la manière de Bossuet, ou même de Voltaire², Mably croit néanmoins que l'on peut saisir des principes constants derrière la multiplicité des faits et il s'efforce d'établir des lois de causalité : pour lui, « les mêmes lois, les mêmes passions, les mêmes mœurs, les mêmes vertus, les mêmes vices ont constamment produit les mêmes effets ; le sort des Etats tient donc à des principes fixes, immuables et certains³ ». Parmi ces principes constants, Mably isole tout particulièrement le pouvoir corrompateur des richesses. Aussi est-il vain de se demander quel eût été à Sparte le fruit de l'ordre que Lycurgue avait établi pour rendre les lois souveraines, « si les richesses et le luxe, *toujours* liés ensemble, et *toujours* suivis de la dépravation des mœurs, de l'inégalité des citoyens, et par conséquent de la tyrannie et de la servitude, eussent encore appris aux Spartiates à mépriser ou à éluder leurs nouvelles lois⁴ ? » Il y a bien une concaténation logique des événements historiques malgré les apparences ; et « quoique nous paraissions les jouets des passions, des circonstances, des événements et d'une fortune aveugle et aussi impérieuse que

1. Du cours et de la marche des passions dans la société, vol. xv, p. 137.

2. Pour une analyse de l'histoire philosophique de Voltaire, voir notre article : « Histoire philosophique et philosophie de l'histoire chez Voltaire et Herder », *Raison universelle et conscience nationale au siècle des Lumières*, éd. par David Bell, Ludmila Pimenova et Stéphane Pujol, *Études Internationales sur le Dix-Huitième Siècle*, n° 2, Paris, Honoré Champion, 1997. Voir aussi l'étude de Jean Dagen dans ce volume.

3. *De l'étude de l'histoire*, vol. xi, Chapitre Premier, p. 20.

4. *Observations sur l'histoire de la Grèce*, t. iv, Livre premier, p. 21 ; nous soulignons.

volage, il n'en est pas moins vrai qu'une chaîne d'airain lie en effet les événements bizarres et contraires qui se succèdent¹». C'est la raison pour laquelle l'historien ne doit pas se livrer à une simple «couture» des faits :

Prenez de l'historien, mon cher Théodon, l'idée relevée que vous devez en avoir; il doit exercer une sorte de magistrature, et vouloir le réduire à ne coudre que des faits à des faits et les raconter avec agrément pour amuser notre curiosité ou plaire à notre imagination, c'est l'avilir, et n'en faire qu'un insipide gazetier ou un bel esprit².

Au contraire, considérer l'histoire «comme un amas immense de faits qu'on tâche de ranger par ordre de dates dans sa mémoire³», c'est s'interdire de la comprendre et d'en restituer la logique.

Si Mably croit fermement au principe de causalité historique, il révoque en revanche le lieu commun qui consiste à concevoir les États comme des organismes vivants ayant leur enfance et leur âge adulte avant de se soumettre «aux lois inévitables de la mort⁴». Cette métaphore organique, utilisée pour exprimer un cycle récurrent de grandeur et de décadence des États, est une figure obligée du discours politique depuis la Renaissance. Bien qu'elle constitue toujours un point nodal de la représentation du développement historique

1. *Du cours et de la marche des passions dans la société*, vol. xv, p. 137. C'est également l'idée de Montesquieu : «Ce n'est pas la Fortune qui domine le monde. On peut le demander aux Romains, qui eurent une suite continuelle de prospérités quand ils se gouvernèrent sur un certain plan, et une suite non interrompue de revers lorsqu'ils se conduisirent sur un autre. Il y a des causes générales, soit morales, soit physiques, qui agissent dans chaque monarchie, l'élèvent, la maintiennent, ou la précipitent; tous les accidents sont soumis à ces causes, et, si le hasard d'une bataille, c'est-à-dire une cause particulière, a ruiné un État, il y avait une cause générale qui faisait que cet État devait périr par une seule bataille. En un mot, l'allure principale entraîne avec elle tous les accidents particuliers», *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, éd. par Jean Ehrard, Paris, Garnier-Flammarion, chap. xviii, p. 145.

2. *De la manière d'écrire l'histoire*, premier entretien, vol. xii, p. 476.

3. *De l'étude de l'histoire*, Chapitre premier, p. 7.

4. *Ibid*, Cinquième Vérité, chap. vi, p. 77.

au XVIII^e siècle, elle entre progressivement en tension avec d'autres schémas évolutifs comme le montrera l'exemple du *Tableau historique* de Condorcet. Dénonçant la reprise de ce *topos* dans le *Contrat social* de Rousseau, Mably montre les limites qu'il induit pour tout projet politique émancipateur. Certes, « tout état a une tendance à la corruption » mais celle-ci ne doit pas constituer une fatalité. « Je sais, dit encore Mably, qu'aucun peuple jusqu'à présent n'a pu y résister ; mais est-il permis d'en conclure qu'aucun peuple ne pourra faire ce qu'aucun peuple n'a encore fait¹ ? ». Ainsi, selon notre historien, « Sparte a péri, non pas parce qu'il est de l'essence de tout Etat de mourir, mais parce que de mauvais magistrats et de mauvais politiques l'ont immolée à leur avarice et à leur ambition quand ils pouvaient la sauver² ».

Chez Mably l'Histoire est donc pensée comme un outil à la fois rétrospectif et prospectif, comme intelligence du passé et comme manuel d'action pour les temps présents. Elle nous permet, pour parler comme Rousseau, « d'imaginer *ce que les hommes peuvent être en nous montrant ce qu'ils ont été*³ ». En homme des Lumières, Mably pense que les individus doivent tirer parti des leçons de l'Histoire pour concevoir un monde meilleur. Ainsi s'adresse-t-il à l'apprenti historien au commencement de son ouvrage *De l'étude de l'histoire* : « plein de l'expérience de tous siècles, vous saurez par quelle route les hommes doivent aller au bonheur⁴ ». Ailleurs, se rappelant l'épisode glorieux de l'histoire de Suède qui vit la chute de Charles XI et la conquête de la liberté, Mably se prend à rêver : « qu'un historien fidèle instruisse de ces événements la postérité, donne aux hommes *l'espérance d'un avenir heureux*, et nous apprenne que la nature inépuisable dans ses bienfaits produit encore de ces âmes fortes et courageuses que nous admirons dans la Grèce et dans Rome⁵ ».

1. *Ibid*, p. 78.

2. *Ibid*, p. 80.

3. *Histoire de Lacédémone, Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, t. III, p. 544 ; nous soulignons.

4. *De l'étude de l'histoire*, Chapitre premier, p. 20.

5. *De la législation, ou principes des lois*, vol. IX, p. 139 ; nous soulignons.

BIBLIOGRAPHIE

- Baker (Keith Michael), "A Script for a French Revolution : The Political Consciousness of the abbé Mably", *Inventing the French Revolution. Essays on French Political Culture in the Eighteenth Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.
- Belissa (Marc), Bosc (Yannick), Gauthier (Florence) [éd.], *Républicanisme et droit naturel. Des humanistes aux révolutions des droits de l'homme et du citoyen*, Paris, Kimé, 2009.
- Bödeker (Hans Erich), Friedemann (Peter) [éd.], *Gabriel Bonnot de Mably, Textes politiques, 1751-1783*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- Capitani (Pietro), «I fisiocrati e Mably : tra dispotismo legale e governo misto», *Dispotismo. Genesi e sviluppi di un concetto filosofico-politico, a cura di D. Felice*, Napoli, Liguori, p. 329-356.
- Coste (Brigitte), *Mably : pour une utopie du bon sens*, Paris, Klincksieck, 1975.
- De Negroni (Barbara), «Mably et le prince de Parme : du bon usage de l'histoire», *Corpus. Revue de philosophie*, n° 10, 1989, p. 111-132.
- «Les vices et les vertus des gouvernements», *Colloque Mably. La politique comme science morale. Actes du Colloque du 6-8 juin 1991. Musée de la Révolution Française Château de Vizille, Bari, 1995-1997*, vol. 2, p. 107-123.
- Furet (François) et Ozouf (Mona), «Deux légitimations historiques de la société française au XVIII^e siècle : Mably et Boulainvilliers», *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, 1979, vol. 34, n° 3, p. 438-450.
- Galliani (Renato), *L'abbé de Mably et l'histoire du XVIII^e siècle*, Thèse soutenue à l'Université de Bordeaux, 1965.
- «Mably et Voltaire», *Dix-Huitième Siècle*, n° 3, 1971, p. 181-195.
- Gauthier (Florence) [éd.], *Colloque Mably. La politique comme science morale. Actes du Colloque du 6-8 juin 1991. Musée de la Révolution Française Château de Vizille*, 2 vol., Bari, 1995-1997.
- «Mably critique de l'économie politique despotique. Physique sociale contre liberté en société», *Études Jean-Jacques Rousseau*, n° 11, 1999, p. 195-220.
- Grell (Chantal) et Riley (Patrick), *The General Will before Rousseau : The Transformation of the Divine in the Civic*, Princeton University Press, 1986.

- Kent Wright (Johnson), *A Classical Republican in Eighteenth-Century France, The Political Thought of Mably*, Stanford University Press, 1997.
- Lehman (Lutz), *Mably und Rousseau. Eine Studie über die Grenzen der Emanzipation im Ancien Régime*, Bern, Frankfurt, Peter Lang, 1975.
- Maffey (Aldo), « Sulla storiografia de Mably », *Nuova rivista storica*, 1958, XLII, fasc. I, p. 148-157.
- Marcone (Arnaldo), *Tra Atene e Sparta. I Dialoghi di Focione di Mably*, *Quaderni di Storia*, Frosinone, xxvii, n° 2, 2001, p. 27-40.
- Meyssonier (Simone), « La relation entre le politique et l'économique chez Mably », *Colloque Mably*, vol. 1, p. 161-188.
- Roelens (Maurice), « Mably et Marly ou les Jardins de la politique. Modèle et moyens de la réflexion politique au dix-huitième siècle », *Modèles et moyens de la réflexion politique au XVIII^e siècle. Actes du Colloque organisé par l'Université lilloise des Lettres, Sciences humaines et Arts, du 16 au 19 octobre 1973, Villeneuve-d'Ascq, Publications de l'Université de Lille III*, 1977, vol. 3, p. 271-296.
- Spitz (Jean-Fabien), *L'amour de l'égalité. Essai sur la critique de l'égalitarisme républicain en France 1770-1830*, Paris, Vrin/EHESS, 2000.
- « Droit et vertu chez Mably », *Corpus. Revue de philosophie*, n° 14/15, 1990, p. 61-95.
- Volpilhac-Auger (Catherine), « Mably-Voltaire, match nul ? Mably lecteur de l'Essai sur les mœurs », *Revue Voltaire*, n° 5, 2005, p. 235-248.